

AAFI AFICS Newsletter

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX - Genève
ASSOCIATION OF FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS - Geneva

No 4 juin 2010

Voici juillet qui coïncide avec la réunion des pensions

Le Comité Mixte de la Caisse Commune des Pensions du personnel des Nations Unies se tiendra à Londres, au siège de l'OMI, du 14 au 23 juillet.

Des points cruciaux vous concernant seront traités :

- La situation actuarielle au 31 décembre 2009
- Le rapport du Groupe de travail sur les directives pour la Caisse
- La suspension de l'Indice Spécial pour les retraités

La situation actuarielle au 31 décembre 2009

Il n'est pas surprenant de constater une valeur à peine négative pour la situation actuarielle. Le Comité des Actuaire a estimé que, au 31 décembre 2009, par rapport à l'étude précédente effectuée il y a 2 ans, la valeur montre un très léger déficit, soit 0.38% par rapport à la rémunération considérée aux fins de la pension (PR). Ce résultat est influencé par l'incorporation en 2007 des Tables de Mortalité des Nations Unies, qui montrent que nous vivons plus longtemps, et par les pertes au niveau des investissements liées à la crise financière qui a perduré ces 2 dernières années.

La conséquence de ce résultat est que, même si la situation financière de la Caisse reste positive, il n'y a pas de réserve ou de potentiel pour appliquer des améliorations.

La situation actuarielle a un impact important sur les décisions à prendre lors du Comité Mixte des Pensions; Le Comité des Actuaire a insisté sur le fait qu'il doit avoir un excédent actuariel par rapport à la rémunération considérée aux fins de pensions (PR), estimé entre 1 et 2%, avant d'envisager des mesures impliquant des dépenses supplémentaires.

Le rapport du Groupe de travail sur les directives pour la Caisse

Cette situation augure mal pour les propositions que va formuler le Groupe de travail. Ce Groupe constitué voici 2 ans a fait, *inter alia*, les propositions suivantes :

- Augmenter l'âge de départ à la retraite à 65 ans,
- Augmenter le montant remboursable au personnel ayant cotisé moins de 5 ans,
- Ne pas appliquer l'ajustement périodique des pensions l'ajustement du coût de la vie s'il est négatif,
- Réduire de 6 mois à 60 jours la période minimale de contrat pour l'affiliation à la Caisse,
- Ajouter 4 nouveaux amendements à l'article 35 bis qui traitent de la pension pour les conjoints divorcés,
- Revoir le coefficient de réduction appliqué au départ anticipé à la retraite,
- Etudier la possibilité d'assouplir les règles de gestion du Fonds d'Urgence.

Ces propositions n'ont pas toutes un impact financier, et certaines peuvent même avoir un effet positif pour les finances de la Caisse, mais elles seront étudiées par le Comité Mixte des Pensions avec l'arrière pensée du résultat de la situation actuarielle.

Le Groupe de Travail a aussi rappelé l'urgence de supprimer la réduction de 0.5%, appliquée sur le premier ajustement lié au coût de la vie après le départ à la retraite, comme par ailleurs déjà approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La suspension de l'Indice Spécial pour les retraités

Rare sont ceux qui ont une quelconque idée, et encore moins une idée précise, concernant l'Indice Spécial pour les retraités. Passons ! Le Secrétaire de la Caisse a proposé la suspension de cet indice et bien sûr, AAFI-AFICS a accepté.

Votre Comité vous informera des résultats de la réunion du Comité Mixte des Pensions et aussi de ceux de la réunion de la Fédération des Associations d'anciens Fonctionnaires internationaux (FAFICS) qui la précède.

Profitez bien de cette période estivale !